

Blanchiment D'ARGENT



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le blanchiment d'argent consiste à faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect.



Imaginez... Vous avez été missionné(e) par Manpower dans une banque cliente. Un client vient régulièrement déposer d'importantes sommes d'argent en liquide, et dispose d'un important patrimoine.

Restez vigilant(e)

Observez le compte de ce client, et si vous remarquez des mouvements suspects, n'hésitez pas à en référer à votre manager direct.

Que risquez-vous ?

Le blanchiment d'argent est passible d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000€ d'amende

NOS CONSEILS

Comment déceler le blanchiment d'argent ?

- Contrôlez les paiements ou versements en espèces importants (>1 000 €) et/ou réguliers.
- Soyez attentifs à des comportements suspects.
- Référez-en à votre manager direct si vous remarquez des mouvements de comptes suspects.
- Vous êtes soumis à une obligation de vigilance et de déclaration de soupçons.
- Renseignez-vous auprès de votre entreprise d'accueil sur les règles à suivre en matière de lutte contre le blanchiment.



Rendez-vous sur votre espace
manpower.fr/banque-assurance

chaque jour, faisons
grandir la confiance